

Communiqué de presse

Apprentissage dans le supérieur : réaliser des économies massives en se recentrant sur les formations de qualité

Paris, le 22 octobre 2024

Dans un contexte de difficultés budgétaires, les propositions parlementaires se multiplient pour réaliser des économies sur l'apprentissage, au-delà de celles prévues par le Gouvernement dans son projet de budget.

Certains s'attaquent à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, affirmant qu'il serait moins utile que dans l'enseignement secondaire.

Or, l'apprentissage est une voie de formation essentielle d'accès aux études supérieures, au diplôme et à l'emploi qualifié (licence, master, ingénieurs, etc.).

L'apprentissage à l'université, et dans les écoles d'ingénieur, de commerce, de spécialités présente plusieurs avantages incontestables :

- d'une part, il favorise l'ouverture sociale en permettant à des étudiants issus de milieux modestes d'envisager plus aisément des études supérieures avec la certitude d'une rémunération pendant leur formation et une gratuité des études. Au moins la moitié d'entre eux ne poursuivraient pas leurs études sans ce dispositif ;
- d'autre part, dans un contexte de pénurie de jeunes diplômés qualifiés dans un nombre très important de domaines de l'industrie et des services, il offre un vivier indispensable de futurs ingénieurs, cadres et techniciens, et ouvre aux PME, dans leurs territoires, la possibilité d'accueillir, de former et de fidéliser des jeunes qu'elles auraient eu du mal à recruter autrement.

Le succès de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur démontre que cette voie constitue une filière d'excellence, adaptée à tous les niveaux de formation.

Cependant, compte tenu du contexte, des économies significatives peuvent être réalisées sans pénaliser les apprenants en fonction de leur niveau d'études. Pour cela, s'il est nécessaire de travailler sur les niveaux de prise en charge, il nous semble essentiel d'avoir une approche objectivée du calcul des coûts complets de formation pour ne pas conduire à une baisse généralisée de l'ensemble des niveaux de prise en charge et mettre ainsi en péril certaines formations. Une seule vision comptable des économies à réaliser serait une impasse.

Il est surtout crucial d'opérer une sélection rigoureuse des formations supérieures habilitées à percevoir des fonds de la formation professionnelle, en conditionnant ces fonds à une accréditation de la formation ou à une évaluation de l'établissement sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en mettant en cœur du dispositif de financement la qualité des formations par apprentissage. Cette mesure permettrait de réaliser des économies massives tout en préservant le modèle vertueux de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Si la dernière réforme a pu créer des effets d'aubaine qui favorisent injustement le développement d'établissements privés lucratifs, lesquels se soustraient trop souvent à la nécessité d'assurer la qualité des formations délivrées, l'apprentissage doit d'abord demeurer une opportunité de formation pour les élèves et leur éviter le risque de désillusions.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : www.cdefi.fr

X : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contact presse, Agence *MadameMonsieur* :

Stéphanie MASSON – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

À propos de la CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 245 Grandes écoles en France et à l'étranger, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômés de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

Site internet : www.cge.asso.fr

X : @ConferenceDesGE

LinkedIn : @Conférence des grandes écoles (CGE)

YouTube : @conferencedesgrandesecoles845

Contact presse, Agence EPOKA

Nicolas Crépin – ncrepin@epoka.fr – 06 52 32 10 11

À propos de France Universités

France Universités, créée en 1971, comprend 117 membres dont l'ensemble des universités françaises, les écoles normales supérieures, les INP, les INSA, soit 2 millions d'étudiants, 200 000 personnels et 3000 laboratoires de recherche. Elle porte la voix des établissements dans le débat public et auprès des décideurs publics et privés, en France et à l'international.

Site internet : www.franceuniversites.fr

X : @FranceUniv

LinkedIn : @FranceUniversites

Contact presse

Bastien Florenty- bastien.florenty@franceuniversites.fr - 06 64 06 69 36